

Swiss Confederation

67^{ème} session de l'Assemblée générale

5^{ème} commission

Points 141 de l'ordre du jour

Administration de la justice à l'Organisation des Nations Unies

Administration of justice at the United Nations

New York, le 5 novembre 2012

Déclaration de la Suisse

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de m'adresser à vous au nom de la Suisse et du Liechtenstein.

Nos délégations saluent les rapports sur l'administration de la justice à l'Organisation des Nations Unies que nous ont soumis le Secrétaire général, le Conseil de justice interne et le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB). Nous saluons également la lettre de la Sixième Commission.

Le nouveau système d'administration de la justice est en place depuis trois ans. Bien meilleur que l'ancien, il continue encore d'évoluer. Toutefois, l'augmentation du nombre d'affaires traitées et les ressources limitées commencent à peser tant sur le système de justice formel qu'informel. D'une part, le système risque sérieusement de buter sur les mêmes écueils que par le passé, à savoir des retards dans les procédures en raison du manque de ressources. D'autre part, il semble qu'un certain nombre d'affaires portées devant les tribunaux auraient pu être résolues par le biais de mécanismes informels de règlement des différends. Dans certains cas, elles auraient tout bonnement pu être évitées, si la gestion des ressources humaines avait été fondée sur de meilleures pratiques.

C'est pour ces raisons que, comme le CCQAB, nous pensons qu'il est temps de demander une évaluation intermédiaire indépendante sur l'évolution et le fonctionnement du système d'administration de la justice. Il s'agirait en particulier d'examiner le message véhiculé par le nouveau système et de déterminer si l'augmentation du nombre d'affaires est due à la confiance qu'inspire le système ou, au contraire, à une culture du litige qu'il aurait favorisé.

Monsieur le Président,

La Suisse et le Liechtenstein souhaitent profiter de cet examen des différentes propositions du Secrétaire général pour souligner les trois points suivants.

Premièrement, nous croyons qu'il est de notre devoir d'assurer que la liste d'affaires en suspens ne s'allonge pas davantage et bloque la consolidation du nouveau système d'administration de la justice. L'expiration du mandat des trois juges *ad litem* d'ici la fin de l'année constitue un problème urgent puisque le Tribunal du contentieux administratif des Nations Unies perdrait ainsi la moitié des juges dont il dispose. A cet égard, c'est avec intérêt que nous avons pris acte des recommandations formulées par le CCQAB de prolonger les trois juges *ad litem* jusqu'au 31 décembre 2013. Il est important de trouver une solution qui permette au système de justice interne de garantir le droit à un recours effectif.

Deuxièmement, le Groupe du contrôle hiérarchique et le Bureau d'aide juridique au personnel continuent de jouer un rôle essentiel pour renforcer l'efficacité du nouveau système. Etant donné l'augmentation du nombre d'affaires que doivent traiter ces deux organes, nous soutenons la recommandation formulée par le CCQAB sur les demandes du Secrétaire général pour des ressources additionnelles. Au sujet du mécanisme devant être financé par des contributions obligatoires du personnel et destiné à soutenir le Bureau d'aide juridique au personnel, nous espérons réaliser de vrais progrès au cours de la présente session, sur la base des trois options qui nous ont été proposées. Cela dépendra évidemment de la capacité du Secrétariat à exprimer une claire position sur la meilleure option qui s'offre à nous.

Troisièmement, la Suisse et le Liechtenstein souhaiteraient poursuivre le débat sur le champ d'application du système d'administration de la justice, tout en gardant à l'esprit que toute extension de celui-ci devrait être réalisée de manière progressive, afin d'éviter toute surcharge du système. La proposition du Secrétaire général de recourir à un arbitrage accéléré pour les prestataires individuels et les consultants constitue une bonne base qui devrait être détaillée. Contrairement au CCQAB mais comme la Sixième Commission, nous pensons que des possibilités de recours effectif doivent également être offertes aux autres catégories de non-fonctionnaires, peu importe la nature du contrat qui les lie aux Nations Unies. Nous comptons continuer à examiner les solutions de recours qui doivent être mises à la disposition des différentes catégories de non-fonctionnaires en tenant compte de la nature de leur contrat avec l'ONU.

Nos délégations s'engageront de manière active et constructive dans les délibérations portant sur ce sujet.

Monsieur le Président, je vous remercie.

Unofficial translation

Mr. Chairman,

I have the honour of addressing you on behalf of Switzerland and Liechtenstein.

Our delegations welcome the reports on the administration of justice at the United Nations that have been submitted to us by the Secretary-General, the Internal Justice Council and the ACABQ. We also welcome the letter of the Sixth Committee.

The new system of administration of justice at the United Nations has been in existence for three years now. Compared to the old system, the new one is much improved and continues to evolve. However, growing caseload levels and limited resources are starting to put a strain on both the formal

and the informal system of justice: On the one hand, resource constraints pose a serious threat to the system and could lead to the delays that plagued the old system of justice. On the other hand, it seems that a number of cases filed with the tribunals could have been resolved by means of informal dispute resolution. In some instances, they could have been avoided altogether if better practices in the handling and management of human resource related matters had been in place.

We therefore concur with the ACABQ that the time is ripe for an independent interim assessment on the evolution and functioning of the system of administration of justice. Such an assessment should focus on the "incentive structure" of the new system, that is to determine whether the increasing caseload is due to a culture of trust which the system has engendered or due to a culture of litigation which it may have promoted.

Mr. Chairman,

As we examine the different proposals made by the Secretary-General, Switzerland and Liechtenstein would at this stage like to highlight the following three points:

First of all, we believe it is our duty to ensure that the backlog of cases does not accumulate any further and thereby completely stifle the consolidation of the new system of administration of justice. The expiry of the mandate of the three ad litem judges at the end of this year poses an immediate challenge, as it would halve the number of judges available to the United Nations Dispute Tribunal. In this regard, we have taken note with interest of the recommendations made by the ACABQ to extend the three ad litem judges through to 31 December 2013. It is important to find a solution which allows for the internal justice system to guarantee the right to an effective remedy.

Secondly, the roles of the Management Evaluation Unit and the Office of Staff Legal Assistance continue to be vital in strengthening the efficiency and effectiveness of the new system. Given the increasing number of cases the two entities are faced with, we support the ACABQ's recommendation with regards to the Secretary-General's requests for additional resources. In terms of the mandatory staff-funded mechanism to support the Office of Staff Legal Assistance, we hope to make significant progress during this session based on the three options which have been proposed to us. Progress would obviously be contingent upon the ability of the Secretariat to express a clear view on the most viable option for such a mechanism.

Thirdly, Switzerland and Liechtenstein would like to continue the debate on the scope of the system of the administration of justice, yet bearing in mind that an expansion of the scope would have to be incremental so as not to overburden the system. The Secretary-General's proposal for an expedited arbitration procedure for individual contractors and consultants is a good basis and should be further refined. Contrary to the view expressed by the ACABQ, but in line with the Sixth Committee, we believe that effective remedies should also be available to other non-staff categories of personnel, regardless of the nature of their contractual relationship with the UN. We shall continue to explore the effective legal remedy that needs to be made available to the different categories of non-staff personnel in light of the nature of their relationship with the UN.

Our delegations will participate actively and constructively in the deliberations on this topic.

Mr. Chairman, thank you.